

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT Mme Florence BIZOT	M Luc LE LORC'H M. Christian CHEVREUX Mme Béatrice SIMON M. Jean-Luc JONCOUR Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES) M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

**N° 2023-062 : Demande de subvention à la CAF pour le CLAS**

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, expose :

La Ville de Longvic met en place des ateliers d'Accompagnement à la Scolarité au bénéfice des élèves orientés dans ce dispositif par les enseignants. A la rentrée, cette action prendra en charge environ 80 enfants du CP au CM2 et 24 collégiens sur les sites suivants :

- École élémentaire Léon Blum,
- École élémentaire Roland Carraz,
- École élémentaire Maurice Mazué,
- La Passerelle,
- Le Phare.

Au total, 104 enfants pourront être inscrits sur le dispositif (toutes actions confondues).

Les ateliers débiteront mi- septembre 2023.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil Municipal de solliciter l'aide financière de la Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or au titre du CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité dans le cadre des ateliers d'accompagnement à la scolarité,

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS